

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEVREMOINE

SÈVREMOINE

Commune
nouvelle

Séance du 14 janvier 2016

Nombre des membres du conseil municipal en exercice : 183
Nombre de conseillers municipaux présents : 142
Date de la convocation : 8 janvier 2016
Date d'affichage du procès-verbal : 28 janvier 2016

Le quatorze janvier deux mille seize, à 20 h 00, le conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à Roussay, salle des loisirs, sous la présidence de Didier HUCHON, maire.

Conseillers municipaux présents : (142) Laurence Adrien-Bigeon, Véronique Antunes-Baptista, Alain Arial, Marie-Josèphe Audoin, Marie-Bernadette Audouin, Philippe Bacle, Claire Baudry, Magali Belleval, Marion Berthommier, Dominique Besnier, Marc Biélin, Daniel Billaud, Philippe Blanchard, Nadia Blanchard, Dominique Bocheau, Jérôme Boidron, Virginie Boinot, Sylvie Boissinot, Bénédicte Bossard, Jean-Luc Brégeon, Fabrice Bréhéret, Michelle Brémaud, Guy Bretaudeau, Nadia Bretaudeau, Catherine Brin, Marie-Paule Brochard, Angélique Bruguier, Georges Brunetière, Frédéric Busnel, Christophe Caillaud, Richard Cesbron, Julien Chambaraud, Eloïse Charrier, Mathieu Chevalier, Rita Chiron, André Chouteau, Eric Chouteau, Jean-Paul Chupin, Paul Clémenceau, Rémy Clochard, Maryse Coutolleau, Etienne Coutolleau, Thierry Défontaine, Jacques Deveau, Pierre Devêche, Emilie Douillard, Anthony Drouet, Franck Dugas, Christelle Dupuis, Pascal Esnard, Alain Essolito, Jean-René Fonteneau, Jean-Luc Fonteneau, Valérie Fouquet, Lydia Freslon, Jean-Marie Frouin, Soizic Frouin, Régis Gaboriau, Philippe Gaborieau, Franck Gaddi, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Roland Gerfault, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Rebecca Graveleau, Nathalie Griffon, Florence Grimaud, Pierre-Marie Grimaud, Nathalie Grolleau, Yohan Guédon, Philippe Guicheteau, Sabrina Guimbretière, Nicole Guinaudeau, Muriel Harrault, Rachel Héroult, Didier Huchon, Andrée Huchon, Christophe Huet, Serge Hulin, Loïc Humeau, Patricia Kieffer, Colette Landreau, Joël Landreau, Hélène Landron, Hervé Launeau, André Léauté, Sandrine Lebon, Paul Lecointre, Marie-Joëlle Lecointre, Matthieu Leray, Nathalie Leroux, Marie-Annette Levêque, Béatrice Mallard, Paul Manceau, Véronique Marin, Yves Marquis, Jean-Louis Martin, Benoit Martin, Clarisse Martin, Sébastien Mazan, Mickaël Mégrier, Simon Merceron, Isabelle Mériaux, Allain Merlaud, Michel Merle, Marielle Michenaud, Chantal Moreau, Anthony Morin, Lydie Papin, Jean-Michel Pasquier, Alain Pensivy, Véronique Pérez, Marie-Pierre Pérez, Dominique Pôhu, Marie-Line Poirion, Florence Poupin, Joël Praud, Jacky Quesnel, Marie-Odile Ransou, Bérangère Ripoché, Julie Ripoché, Michel Ripoché, Xavier Ripoché, Michel Rousseau, Christian Rousselot, Sylvain Rousteau, Lydie Rouxel, Jacques Roy, Geordie Siret, Denis Sourice, Marie-Claire Starel, Jean-Luc Suteau, Murielle Suzenet, Jean-Michel Taillé, Corinne Texier, Jean-Luc Tilleau, Marie-Isabelle Troispoils, Laurent Vigneron, Denis Vincent, Isabel Volant, Béatrice You.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (22) Emmanuel Bretaudeau, Solène Burgos, Yoann Chauvat, Cyrille Chiron, Marie-Ange Chiron, Sandrine Clément, Rodolphe Conon, Karine Duparc, Cécile Fleurance, Vanessa Fortin, Anthony Foulonneau, Cassandra Gaborit, Thomas Goba, Hervé Griffon, Aurélie Groiseleau, Alban Lefeuvre, Moïse Papin, Nadia Pellerin, Marie Poher, Jean-Christophe Renou, Marc Vigneron, Jessica Vilhem,

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (19)

Absents	Délégation de vote à
Gilles Blanchard	Jean-Luc Brégeon
Isabelle Bouron,	Béatrice Mallard
Morgan Brillouet,	Serge Hulin
Thierry Derzon,	Pascal Esnard
Sophie Durand,	Marie-Jo Audoin
Denise Gaboriau,	Yves Marquis
Julie Garobiau	Rebecca Graveleau
Monique Guinaudeau,	Xavier Ripoché
Geneviève Morillon,	Andrée Huchon
Géraldine Piétin,	Nathalie Leroux
Freddy Radigois,	Denis Vincent

Aurélie Raulais,	Philippe Gaboriau
Christelle Raveleau	Claudine Gossart
Diane Rotureau	Philippe Guicheteau
Benoît Rotureau	Jacky Quesnel
Marie-Jeanne Sauzereau	Nadia Bretaudeau
Marie Viaud	Lydia Freslon
Gérard Vibert	Isabel Volant
Sophie Vrain	Benoît Martin

Secrétaire de séance : Laurence Adrien-Bigeon

Le procès-verbal de la précédente séance de conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

PREAMBULE

« Savoir d'où l'on vient pour savoir où l'on va »

Monsieur le maire commente une première diapo qui rappelle le travail réalisé sur cette année 2015 : projet de commune nouvelle et construction d'une communauté d'agglomération. Ce travail a été important, avec de multiples réunions et débats, avec des sujets riches qui touchent à des questions essentielles pour le territoire : identités, proximités, représentativité. Tous ces sujets essentiels n'ont néanmoins pas fait l'unanimité. C'est normal, on a touché le plus profond de notre organisation collective. Monsieur le maire remercie les élus pour tout ce travail, pour la sincérité des propos et débats, même si bien entendu il n'y avait pas unanimité. La création de la commune nouvelle a été décidée à une très grande majorité. La commune nouvelle et la communauté d'agglomération sont désormais installées. Il reste à nous mettre au travail, dans l'intérêt des habitants de Sèvremoine. Le temps du débat était nécessaire, mais désormais il convient d'œuvrer tous dans le même sens dans l'intérêt des habitants de la commune nouvelle.

Monsieur le maire rappelle que ce week-end il y avait 7 cérémonies de vœux dans les communes déléguées. Il n'a pu assister qu'à 4, certaines cérémonies se déroulant à la même heure. Une représentation systématique des élus de Sèvremoine a été organisée, notamment, par Jacky Quesnel à Montfaucon-Montigné et St Germain et Michel Rousseau à Saint Crespin.

Monsieur le maire précise en outre « C'est parce qu'on a coopéré aussi longtemps ensemble qu'on a pu prendre cette décision structurelle de commune nouvelle Sèvremoine ».

Monsieur le maire termine en présentant ses meilleurs vœux à tous pour cette nouvelle année 2016 : santé, bonheur à partager largement avec les proches, réussite dans les projets personnels et professionnels, paix et solidarité dont nous avons tant besoin en ce moment.

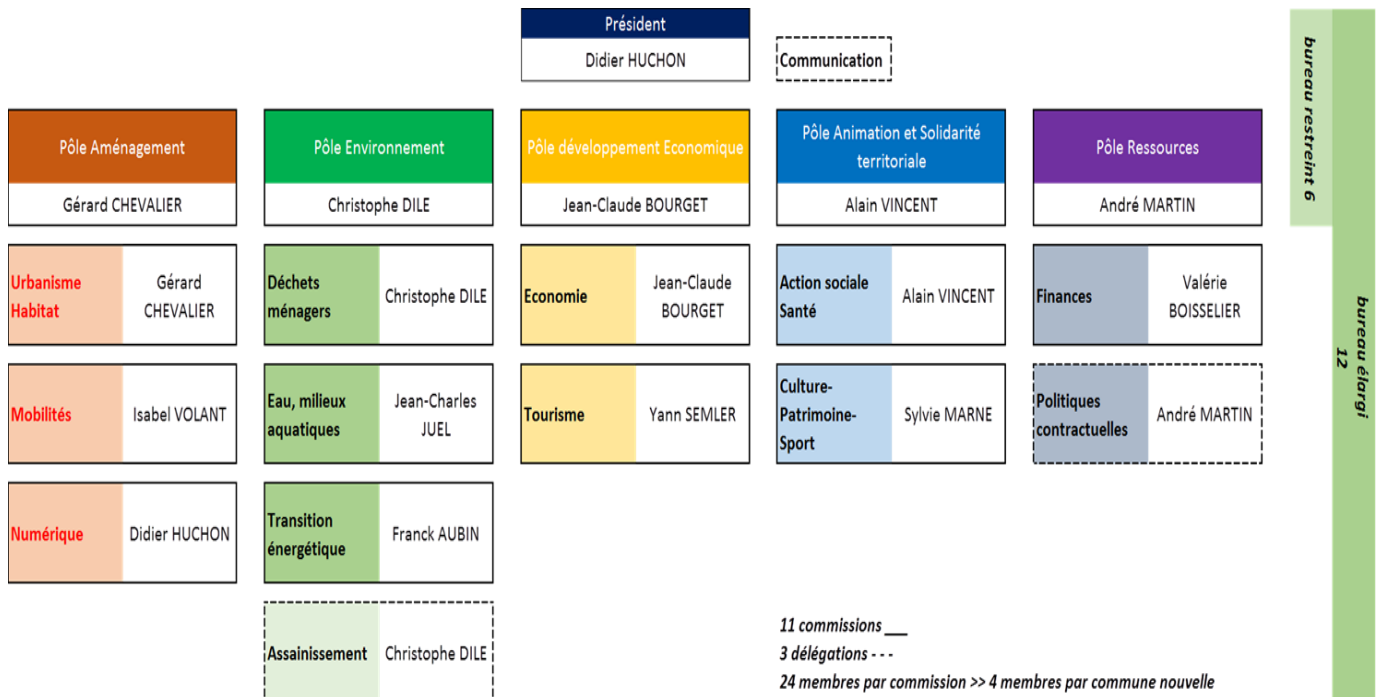
Mauges Communauté

Le conseil municipal prend connaissance de l'organigramme institutionnel de Mauges Communauté.

Mauges Communauté

Installation du conseil d'agglomération le 4 janvier 2016

Election du Président et de 11 vice-présidents



Il est précisé que certains présidents de commissions ne sont pas maires, telle que Valérie Boisselier, adjointe à Saint Florent, tous les autres sont cependant maire délégué ou maire de commune nouvelle.

On relève que la parité homme-femme n'est pas respectée, 25% de femmes, mais le conseil communautaire ne siège pas à parité, 23% de femmes. Chaque commune nouvelle a eu la liberté de désigner ses conseillers délégués.

La préparation de la composition des commissions est en cours, à raison de 4 représentants par commune nouvelle et par commission. Les commissions compétentes de la commune nouvelle désigneront leurs représentants au sein des instances communautaires.

Par ailleurs, sont proposés Hervé Griffon et Paul Manceau en qualité de titulaires pour siéger au SMAEP des Eaux de la Loire, avec un suppléant Jacky Quesnel. Les 9 titulaires et 9 suppléants du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région ouest de Cholet seront désignés lorsque la modification statutaire en cours sera actée par la préfecture.

Pierre Devêche souhaite connaître comment il pourra être informé des délibérations du conseil d'agglomération.

Monsieur le maire répond que cette question n'a pas été encore complètement tranchée. Une réunion est prévue rapidement à cet effet avec le service communication de Mauges Communauté. Peut-être reprendra-t-on les présentations du style Flash 10 qui avaient été mises en place pour une bonne communication mensuelle entre la communauté de communes Moine et Sèvre et ses communes adhérentes : les principales informations venant de la communauté de communes étaient diffusées aux conseillers municipaux, à chacune de leur séance de conseil municipal. Eventualité : l'ouverture d'un site internet. Le conseil d'agglomération se réunit en séance publique le 3^{ème} mercredi du mois, avec des comptes-rendus qui sont publiés, comme l'exige la loi.

DELIBERATIONS

Institutions et vie politique

1) Changements dans la composition du conseil municipal de SEVREMOINE suite à des démissions

Depuis la séance du 15 décembre dernier, 7 conseillers municipaux ont présenté leur démission du conseil municipal de Sèvremoine : Robert Bénêteau de Saint Macaire, Marie-Hélène Foucher, Joseph Cailleau et Nathalie Jolivet de Saint André, Béatrice Cuvelier de Saint Germain, Stéphane Dauly de Montfaucon-Montigné et Karine Bosseau du Longeron.

Les deux premiers alinéas du I de l'article L. 2113-7 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent : "Jusqu'au prochain renouvellement suivant la création de la commune nouvelle, le conseil municipal est composé 1° De l'ensemble des membres des conseils municipaux des anciennes communes, si les conseils municipaux des communes concernées le décident par délibérations concordantes prises avant la création de la commune nouvelle"

Pour une commune nouvelle qui est créée au 15 décembre 2015 à 0 heure, cela signifie, selon les services préfectoraux de Maine-et-Loire, que tous les conseillers municipaux en fonction à cette date (qu'ils aient été ou non installés) deviennent conseillers municipaux de la commune nouvelle. Le nombre des conseillers municipaux à la date de la création de la commune nouvelle constitue le nouvel effectif légal de la commune nouvelle, pour la période transitoire jusqu'au renouvellement du conseil municipal. En cas de cessation de fonction (démission décès...) à compter du 15 décembre 2015, il ne peut être fait appel aux suivants de liste puisque le code général des collectivités territoriales ne le prévoit pas. Le remplacement des conseillers municipaux manquants ne peut avoir lieu que dans le cadre de l'article L. 270 du code électoral qui précise que le conseil municipal est intégralement renouvelé lorsqu'il a perdu le tiers de ses membres (par rapport à sa composition initiale du 15 décembre 2015). Le nombre de conseillers municipaux à élire serait alors celui correspondant à une commune appartenant à la strate démographique immédiatement supérieure (article L. 2113-8 du CGCT).

Nous sommes dans une période de transition jusqu'en 2020 où tous les anciens conseillers municipaux des communes déléguées siègent au conseil municipal de la commune nouvelle. Ensuite, le nombre de conseillers municipaux sera celui d'une commune de 25 000 habitants.

Paul Clémenceau souhaite connaître ce qui a motivé ces démissions.

Monsieur le maire répond qu'il appartient aux démissionnaires eux-mêmes de répondre à cette question.

Paul Clémenceau se dit surpris que des conseillers municipaux votent pour une commune nouvelle et commencent par démissionner. Pourquoi ces conseillers municipaux n'ont-ils pas démissionné avant ?

Le conseil municipal de SEVREMOINE est désormais composé de 183 élus

Le conseil municipal prend acte de la nouvelle composition des conseils communaux délégués des communes de SAINT MACAIRE, SAINT ANDRE, SAINT GERMAIN, MONTFAUCON-MONTIGNE et LE LONGERON.

COMMUNE DÉLÉGUÉE ST MACAIRE EN MAUGES		
1	Adrien-Bigeon	Laurence
2	Antunes-Baptista	Véronique
3	Billaud	Daniel
4	Blanchard	Nadia
5	Bochereau	Dominique
6	Bouron	Isabelle
7	Bréheret	Fabrice
8	Brémaud	Michelle
9	Clochard	Rémy
10	Coutolleau	Etienne
11	Derzon	Thierry
12	Devêche	Pierre
13	Esnard	Pascal
14	Éssolito	Alain
15	Fouquet	Valérie
16	Frouin	Jean-Marie
17	Gourdon	Chantal
18	Huchon	Andrée
19	Léauté	André
20	Lefeuvre	Alban
21	Mallard	Béatrice
22	Martin	Clarisse
23	Mériaud	Isabelle
24	Merle	Michel
25	Morillon	Geneviève
26	Pasquier	Jean-Michel
27	Vibert	Gérard
28	Volant	Isabelle

COMMUNE DÉLÉGUÉE ST GERMAIN SUR MOINE		
1	Blanchard	Gilles
2	Bregeon	Jean-Luc
3	Brunetière	Georges
4	Chiron	Rita
5	Chouteau	André
6	Conor	Rodolphe
7	Fortin	Vanessa
8	Foulonneau	Anthony
9	Gaborieau	Philippe
10	Gaddi	Franck
11	Gandon	Stéphane
12	Grolleau	Nathalie
13	Martin	Benoit
14	Michenaud	Marielle
15	Pérez	Marie-Pierre
16	Poiron	Marie-Line
17	Radigois	Freddy
18	Raulais	Aurélié
19	Ripoche	Bérangère
20	Suzenet	Murielle
21	Vincent	Denis
22	Vrain	Sophie

COMMUNE DÉLÉGUÉE ST ANDRÉ DE LA MARCHÉ		
1	Audoin	Marie-Josèphe
2	Audouin	Marie-Bernadette
3	Besnier	Dominique
4	Boidron	Jérôme
5	Boissinot	Sylvie
6	Bossard	Bénédicte
7	Clémenceau	Paul
8	Durand	Sophie
9	Gaillard	Geneviève
10	Gerfault	Roland
11	Guinaudeau	Monique
12	Hérault	Rachel
13	Landreau	Joël
14	Pensivy	Alain
15	Pohu	Dominique
16	Ripoche	Xavier
17	Sourice	Denis
18	Taillé	Jean-Michel
19	Troispoils	Marie-Isabelle

COMMUNE DÉLÉGUÉE MONTFAUCON-MONTIGNÉ		
1	Berthommier	Marion
2	Biélin	Marc
3	Boinot	Virginie
4	Chambaraud	Julien
5	Clément	Sandrine
6	Duparc	Karine
7	Dupuis	Christelle
8	Groiseleau	Aurélié
9	Landron	Hélène
10	Lebon	Sandrine
11	Marin	Véronique
12	Mégrier	Mickaël
13	Morin	Anthony
14	Renou	Jean-Christophe

COMMUNE DÉLÉGUÉE LE LONGERON		
1	Brillouet	Morgan
2	Brin	Catherine
3	Chiron	Cyrille
4	Chiron	Marie-Ange
5	Gaboriau	Régis
6	Gaboriau	Denise
7	Gossart	Claudine
8	Guicheteau	Philippe
9	Guinaudeau	Nicole
10	Hulin	Serge
11	Leray	Mathieu
12	Marquis	Yves
13	Quesnel	Jacky
14	Raveleau	Christelle
15	Rotureau	Diane
16	Rotureau	Benoit
17	Vigieron	Marc
18	You	Béatrice

2) Présentation des instances de la commune nouvelle et des attributions des élus au sein de la commune nouvelle

Sous la présidence de Didier Huchon, maire, siègent 183 conseillers municipaux, encadrés par 11 adjoints et 18 conseillers délégués.

Les conseillers municipaux sont répartis en 11 commissions : finances, économie, urbanisme, infrastructures, culture, vie scolaire et périscolaire, action sociale et centre communal d'action sociale, environnement et espaces naturels, déchets et service public d'assainissement non collectif, bâtiments et communication. Siègent 10 maires délégués dans chacune des 10 communes déléguées qui disposent également de conseil communal délégué dont la compétence est de piloter les projets locaux et de traiter les questions liées à l'animation de la vie locale. Le maire délégué conserve ses pouvoirs d'officier d'état civil et de police judiciaire.

Le bureau, composé du maire de la commune nouvelle, des 10 maires délégués et d'un adjoint de la commune nouvelle se réunit tous les 15 jours.

Le bureau élargi, composé du maire de la commune nouvelle, des 10 maires délégués, d'un adjoint de la commune nouvelle et de 18 conseillers délégués, soit 30 membres au total, se réunit mensuellement pour préparer chacune des séances de conseil municipal.

Pierre Devêche souhaiterait que l'admission ou non du public aux réunions des conseils communaux soit homogène. Plus exactement, certaines communes déléguées ont décidé que les réunions de leur conseil communal ne seront pas publiques alors pour d'autres, le public pourra y assister.

Monsieur le maire répond que cette décision relève de la décision du maire délégué et de son conseil communal. La présence du public n'est absolument pas obligatoire pour les réunions des conseils communaux.

Pierre Devêche observe que l'ouverture au public des conseils communaux participe à garder une certaine proximité. Il y a risque de désintérêt de la population, sans ouverture au public.

Monsieur le maire le répète, cette ouverture au public ne relève pas de lui. En réalité, on suit le fonctionnement des commissions municipales, dont les réunions ne sont pas publiques. Les conseils communaux ne peuvent pas prendre de décisions par délibérations, ils ne peuvent qu'émettre un avis à

destination du conseil municipal de Sèvremoine.

Pierre Devêche objecte que la population, selon lui, est capable de faire la différence entre avis des conseils communaux et délibérations valant décisions du conseil municipal.

Marie-Claire Starel souhaite compléter la réponse de monsieur le maire. Elle indique qu'on peut inventer la proximité mise en avant par Pierre Devêche, mais à d'autres niveaux, d'autant plus que dans la plupart des communes le public n'était pas nombreux pour assister aux séances des conseils municipaux. On peut inscrire cette proximité dans des groupes de travail ou de projet. C'est l'opportunité d'entrer dans une démocratie participative.

Monsieur le maire tient à souligner que le conseil municipal reste le seul lieu de délibération suivie d'une décision. Les séances de conseil municipal sont ouvertes au public, dans des conditions matérielles correctes. Les décisions qui concernent l'ensemble de la commune nouvelle se prennent ici. Tous les habitants sont invités et peuvent participer aux séances de conseil municipal.

Dominique Besnier juge que l'ouverture des réunions des conseils communaux au public est une bonne idée. C'est un relais supplémentaire avec la population. C'est un bon outil de communication et de transparence.

Monsieur le maire redit que le lieu central de débats et de décisions est le conseil municipal de la commune. C'est le lieu où le public doit être en premier, une fois par mois.

3) Election du maire délégué de la RENAUDIERE

Par lettre du 20 décembre 2015, Didier Huchon, maire de Sèvremoine, a fait parvenir au préfet sa lettre de démission de maire délégué de la commune de La Renaudière. Madame la préfète a accepté la démission de Didier Huchon.

Hervé Launeau présente sa candidature pour le remplacer, en tant qu'élus expérimenté qui exerce la fonction de premier adjoint de La Renaudière depuis 2008.

L'élection du maire a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

A noter qu'il n'y a pas d'obligation de déclaration de candidature. Peut ainsi très bien être élu maire un conseiller municipal qui ne s'est pas porté candidat à la fonction. A fortiori, un conseiller peut se porter candidat à un tour de scrutin alors qu'il ne l'était pas aux tours précédents.

Monsieur le maire demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de maire délégué de La Renaudière. Aucun conseiller municipal ne se manifeste.

Monsieur le maire donne la parole à Hervé Launeau qui fait la déclaration suivante :

« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Maires délégués, Mesdames, Messieurs élus du conseil municipal,

Pour celles et ceux qui ne me connaissent pas, je suis natif de La Renaudière. J'ai 48 ans, je suis marié et j'ai trois enfants. J'exerce le métier d'exploitant agricole.

Tout d'abord impliqué dans le monde associatif, je suis élu conseiller municipal depuis 2001. Cette expérience me permet aujourd'hui de solliciter vos suffrages pour être élu maire délégué de La Renaudière, pour animer l'équipe municipale et agir dans l'intérêt de notre commune et de ses habitants.

Je vous remercie pour la confiance que vous pourrez m'accorder. »

Un bureau de vote présidé par Monsieur le maire est composé de Thierry Défontaine, Eloïse Charrier, Julien Chambaraud, Jérôme Boidron, Angélique Brugué, Lydia Freslon, qui siègent comme assesseurs.

Le conseil municipal vote à bulletins secrets :

- Nombre total de bulletins dépouillés : 161
- Nombre de bulletins blancs et nuls : 12
- Reste en suffrages exprimés : 149
- Majorité absolue : 75
- Hervé Launeau 145 voix
- Didier Huchon 2 voix
- Loïc Humeau 1 voix
- Colette Landreau 1 voix

Hervé Launeau est élu maire de la commune déléguée de La Renaudière.

Didier Huchon précise qu'il reste conseiller délégué de La Renaudière pour participer autant que possible à la vie locale.

4) Composition des commissions de la commune nouvelle

Le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil. Ces commissions sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit. Mais les commissions peuvent désigner un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

Les commissions municipales sont composées exclusivement de conseillers municipaux. C'est au conseil municipal qu'il revient de fixer le nombre des conseillers siégeant dans chaque commission.

Le principe est l'élection des membres des commissions au scrutin secret dès lors qu'il s'agit de procéder à une nomination. Cependant, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Les séances des commissions municipales ne sont pas publiques.

La proposition de composition des commissions municipales est jointe en annexe du présent procès-verbal.

Le conseil municipal valide les commissions municipales proposées, tant par leurs attributions que par leur composition.

5) Désignation des élus siégeant au conseil d'administration du C.C.A.S.

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale est présidé par le maire. Outre son président, conformément à la délibération adoptée le 15 décembre dernier, le conseil d'administration du CCAS de Sèvremoine comprend

- 8 membres élus en son sein par le conseil municipal
- 8 membres nommés par le maire.

Les membres nommés par le maire sont choisis parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune considérée.

Les membres élus par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui reviennent à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Sont proposés pour siéger au conseil d'administration du centre communal d'action sociale, pour représenter le conseil municipal :

- Membres avec voix délibératives : Michel Rousseau (Tillières), Marie-Josèphe Audoin (Saint André de la Marche) Philippe Gaborieau (Saint Germain sur Moine), Virginie Boinot (Montfaucon-Montigné) Claudine Gossart (Le Longeron) Geneviève Morillon (Saint Macaire en Mauges) Florence Poupin (La Renaudière) Marie-Jeanne Sauzereau (Saint Crespin sur Moine)
- Membres avec voix consultatives : Maryse Coutolleau (Roussay) Lydie Papin (Torfou)

Michel Rousseau précise que les personnes proposées n'ont pas lien avec le C.S.I.. Elles étaient en revanche toutes membres d'un C.C.A.S. communal.

Pierre Devêche demande où il pourra trouver les informations sur les nominations.

Monsieur le maire répond que ces nominations figureront sur le site extranet de Sèvremoine.

La loi ne prévoit pas de suppléants, si le quorum du conseil d'administration n'est pas atteint on doit organiser une autre réunion.

Par ailleurs, chaque commune déléguée s'organise librement pour le suivi quotidien des dossiers à caractère social.

Le conseil municipal,

Par vote à scrutin secret,

Votants : 156

Pour : 136

Contre : 9

Abstentions : 11

Nomme au conseil d'administration du C.C.A.S.

- Membres avec voix délibératives : Michel Rousseau (Tillières), Marie-Jo Audouin (Saint André de la Marche) Philippe Gaborieau (Saint Germain sur Moine, Virginie Boinot (Montfaucon-Montigné) Claudine Gossart (Le Longeron) Geneviève Morillon (Saint Macaire en Mauges) Florence Poupin (La Renaudière) Marie-Jeanne Sauzereau (Saint Crespin sur Moine)
- Membres avec voix consultatives : Maryse Coutolleau (Roussay) Lydie Papin (Torfou)

Finances

6) Votes de 6 budgets 2016 : Budget Principal de Sèvremoine, Assainissement, SPANC, Bâtiments industriels, Lotissements, Portage de repas

Les budgets sont proposés sans reprise des résultats 2015, ce qui amènera des modifications après l'arrêt des comptes administratifs et des comptes de gestion.

Pour le budget principal, ne sont inscrits en dépenses d'investissement que les restes à réaliser 2015. La commission Finances effectuera le travail d'analyse des projets d'investissements 2015 pour faire des propositions au bureau élargi qui arbitrera, de même pour les subventions à accorder pour 2016

FONCTIONNEMENT		BP 2015	Réalisé estimé 2015	Propositions 2016
Art.	LIBELLE			
	<u>DEPENSES</u>	-	-	-
011	<u>CHARGES A CARACTERE GENERAL</u>	5 501 908.78	4 388 747.48	5 272 961.00
012	<u>CHARGES DE PERSONNEL</u>	7 485 973.70	7 137 561.84	7 153 118.00
014	<u>ATTENUATIONS DE PRODUITS</u>	2 487 563.00	2 519 484.26	838 400.00
022	<u>DEPENSES IMPREVUES</u>	354 936.06	0.00	0.00
023	<u>VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT</u>	3 841 469.00	0.00	1 000 000.00
65	<u>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</u>	5 698 717.00	5 111 931.27	4 445 933.00
66	<u>CHARGES FINANCIERES</u>	496 932.71	413 947.76	456 872.00
67	<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>	220 741.00	481 799.25	52 350.00
042	<u>OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECT°</u>	1 410 574.62	1 353 711.76	1 452 602.00
002	<u>Déficit de fonctionnement reporté</u>	0.00	0.00	0.00
-	-	-	-	-
	DEPENSES REELLES	26 088 241.25	20 053 471.86	19 219 634.00
	DEPENSES D'ORDRE	1 410 574.62	1 353 711.76	1 452 602.00
	TOTAL des DEPENSES	27 498 815.87	21 407 183.62	20 672 236.00

FONCTIONNEMENT		BP 2015	Réalisé estimé 2015	Propositions 2016
Art.	LIBELLE			
	<u>RECETTES</u>	-	-	-
013	<u>ATTENUATIONS DE CHARGES</u>	229 920.58	312 833.64	215 000.00
70	<u>PRODUITS DES SERVICES ET AUTRES</u>	2 329 486.93	2 013 759.26	1 975 061.00
73	<u>IMPOTS ET TAXES</u>	14 114 760.20	14 730 732.18	10 451 992.00
74	<u>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</u>	6 825 658.62	7 280 270.78	7 092 693.00
75	<u>AUTRES PRODUITS DE GESTION</u>	1 111 503.04	851 289.92	816 990.00
77	<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	23 460.00	477 939.50	36 450.00
042	<u>OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION</u>	217 398.38	196 216.06	84 050.00
002	<u>RESULTAT ANTERIEUR REPORTE</u>	2 987 753.45	0.00	0.00
-	-	-	-	-
	RECETTES REELLES	27 622 542.82	25 666 825.28	20 588 186.00
	RECETTES D'ORDRE	217 398.38	196 216.06	84 050.00
	TOTAL DES RECETTES	27 839 941.20	25 863 041.34	20 672 236.00

Budget principal 2016 : Section investissement

INVESTISSEMENT		Budget Total 2015	Réalisé 2015	RAR 2015	Propositions 2016	BP 2016
Art.	LIBELLE					
<u>10</u>	<u>DOTATIONS FONDS DE RÉSERVES</u>	<u>110 014.00</u>	<u>92 504.62</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
<u>16</u>	<u>EMPRUNTS & DETTES</u>	<u>4 628 940.58</u>	<u>4 306 114.72</u>	<u>9 500.00</u>	<u>3 495 930.00</u>	<u>3 505 430.00</u>
<u>19</u>	<u>DIFFERENCE SUR REALISATION IMMO</u>	<u>0.00</u>	<u>19 216.65</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
<u>20</u>	<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	<u>1 164 615.00</u>	<u>576 976.62</u>	<u>236 700.00</u>	<u>63 300.00</u>	<u>300 000.00</u>
<u>21</u>	<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	<u>4 367 391.72</u>	<u>2 076 789.04</u>	<u>445 851.43</u>	<u>54 148.57</u>	<u>500 000.00</u>
<u>23</u>	<u>IMMOBILISATIONS EN COURS</u>	<u>12 361 182.71</u>	<u>5 571 016.26</u>	<u>2 068 309.35</u>	<u>690.65</u>	<u>2 069 000.00</u>
<u>27</u>	<u>AUTRES IMMO FINANCIERES</u>	<u>1 770 000.00</u>	<u>514 564.54</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
<u>020</u>	<u>DEPENSES IMPREVUES</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>234 450.00</u>	<u>234 450.00</u>
<u>041</u>	<u>OPERATIONS PATRIMONIALES</u>	<u>172 112.00</u>	<u>125 718.76</u>	<u>0.00</u>	<u>20 000.00</u>	<u>20 000.00</u>
<u>040</u>	<u>OPERATIONS ORDRE TRANSFERT ENTRE SEC</u>	<u>50 597.00</u>	<u>27 678.43</u>	<u>0.00</u>	<u>84 050.00</u>	<u>84 050.00</u>
<u>002</u>	<u>DEFICIT INVESTISSEMENT N-1</u>	<u>757 634.55</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
	<u>DEPENSES REELLES</u>	<u>25 404 721.98</u>	<u>13 162 693.21</u>	<u>2 760 360.78</u>	<u>3 848 519.22</u>	<u>6 608 880.00</u>
	<u>DEPENSES D'ORDRE</u>	<u>222 709.00</u>	<u>153 397.19</u>	<u>0.00</u>	<u>104 050.00</u>	<u>104 050.00</u>
	TOTAL DES DEPENSES	26 385 065.53	13 316 090.40	2 760 360.78	3 952 569.22	6 712 930.00

Budget principal 2016 : Section investissement

	<u>RECETTES</u>	Budget Total 2015	Réalisé 2015	RAR 2015	Propositions 2016	BP 2016
021	<u>VIREMENT SECTION DE FONC.</u>	3 781 469.00	0.00	0.00	1 000 000.00	1 000 000.00
10	<u>FONDS DIVERS ET RESERVES</u>	6 774 471.89	6 558 541.06	159 000.00	841 000.00	1 000 000.00
024	<u>PRODUITS CESSION IMMOBILISATIONS</u>	329 000.00	109 216.65	0.00	120 000.00	120 000.00
13	<u>SUBVENTIONS INVESTISSEMENT</u>	3 700 460.60	1 218 821.96	236 632.50	1 136 944.50	1 373 577.00
16	<u>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</u>	8 256 676.19	3 742 323.76	95 000.00	1 651 751.00	1 746 751.00
23	<u>AVANCES SUR MARCHES</u>	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
27	<u>AUTRES IMMO FINANCIERES</u>	511 164.00	614 333.72	0.00	0.00	0.00
040	<u>AMORTISSEMENTS</u>	1 458 444.06	1 521 692.00	0.00	1 452 602.00	1 452 602.00
041	<u>OPERATIONS PATRIMONIALES</u>	192 912.00	189 909.08	0.00	20 000.00	20 000.00
001	<u>RESULTATS INVESTISSEMENTS</u>	1 327 855.57	0.00	0.00	0.00	0.00
-	-				0.00	
-	RECETTES REELLES	24 681 097.25	12 243 237.15	490 632.50	4 749 695.50	5 240 328.00
-	RECETTES D'ORDRE	1 651 356.06	1 711 601.08	0.00	1 472 602.00	1 472 602.00
	TOTAL DES RECETTES	26 332 453.31	13 954 838.23	490 632.50	6 222 297.50	6 712 930.00

EXPLOITATION		BP 2015	Réalisé estimé 2015	Propositions 2016
Art.	LIBELLE			
	<u>DEPENSES</u>	-	-	-
<u>011</u>	<u>CHARGES A CARACTERE GENERAL</u>	<u>673 341.82</u>	<u>323 953.56</u>	<u>437 080.00</u>
<u>012</u>	<u>CHARGES DE PERSONNEL</u>	<u>45 800.00</u>	<u>29 000.00</u>	<u>48 200.00</u>
<u>014</u>	<u>ATTENUATIONS DE PRODUITS</u>	<u>76 414.46</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
<u>022</u>	<u>DEPENSES IMPREVUES</u>	<u>7 034.61</u>	<u>0.00</u>	<u>122 847.00</u>
<u>023</u>	<u>VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT</u>	<u>186 426.68</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
	<u>AUTRES CHARGES DE GESTION</u>			
<u>65</u>	<u>COURANTE</u>	<u>26 510.00</u>	<u>26 239.40</u>	<u>26 600.00</u>
<u>66</u>	<u>CHARGES FINANCIERES</u>	<u>91 080.99</u>	<u>89 941.86</u>	<u>64 300.00</u>
<u>67</u>	<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>	<u>15 300.00</u>	<u>3 017.86</u>	<u>1 000.00</u>
<u>040</u>	<u>OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECT°</u>	<u>580 634.22</u>	<u>571 755.59</u>	<u>542 400.00</u>
	DEPENSES REELLES	1 121 908.56	472 152.68	700 027.00
	DEPENSES D'ORDRE	580 634.22	571 755.59	542 400.00
	TOTAL des DEPENSES	1 702 542.78	1 043 908.27	1 242 427.00

EXPLOITATION		BP 2015	Réalisé estimé 2015	Propositions 2016
Art.	LIBELLE			
	<u>RECETTES</u>	-	-	-
<u>70</u>	<u>PRODUITS DES SERVICES ET AUTRES</u>	<u>1 134 569.93</u>	<u>1 035 017.63</u>	<u>1 086 260.00</u>
<u>77</u>	<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	<u>208 372.28</u>	<u>207 466.36</u>	<u>156 167.00</u>
<u>042</u>	<u>OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECT°</u>	<u>24 383.00</u>	<u>14 383.00</u>	<u>0.00</u>
<u>002</u>	<u>RESULTAT ANTERIEUR REPORTE</u>	<u>374 562.94</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
-	-	-	-	-
	RECETTES REELLES	1 717 505.15	1 242 483.99	1 242 427.00
	RECETTES D'ORDRE	24 383.00	14 383.00	0.00
	TOTAL DES RECETTES	1 741 888.15	1 256 866.99	1 242 427.00

BP Assainissement 2016 : section d'investissement

INVESTISSEMENT						
Art.	LIBELLE	Budget Total 2015	Réalisé 2015	RAR 2015	Proposition 2016	BP 2016
<u>1068</u>	<u>RESULTAT CAPITALISE</u>	<u>60 000.00</u>	<u>60 000.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
<u>16</u>	<u>EMPRUNTS & DETTES</u>	<u>175 618.51</u>	<u>172 230.11</u>	<u>0.00</u>	<u>92 200.00</u>	<u>92 200.00</u>
<u>20</u>	<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>	<u>176 500.00</u>	<u>25 621.08</u>	<u>46 750.00</u>	<u>23 750.00</u>	<u>70 500.00</u>
<u>21</u>	<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	<u>59 500.00</u>	<u>4 290.42</u>	<u>0.00</u>	<u>42 500.00</u>	<u>42 500.00</u>
<u>23</u>	<u>IMMOBILISATIONS EN COURS</u>	<u>3 607 117.11</u>	<u>650 173.72</u>	<u>456 058.48</u>	<u>2 813 648.52</u>	<u>3 269 707.00</u>
<u>27</u>	<u>AUTRES IMMO FINANCIERES</u>	<u>142 100.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>193 200.00</u>	<u>193 200.00</u>
<u>020</u>	<u>DEPENSES IMPREVUES</u>	<u>7 116.44</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
<u>040</u>	<u>AMORTISSEMENT SURVENTIONS</u>	<u>162 286.80</u>	<u>146 531.73</u>	<u>0.00</u>	<u>156 150.00</u>	<u>156 150.00</u>
<u>041</u>	<u>OPERATIONS PATRIMONIALES</u>	<u>162 100.00</u>	<u>86 866.04</u>	<u>0.00</u>	<u>50 000.00</u>	<u>50 000.00</u>
	<u>DEFICIT INVESTISSEMENT N-1</u>	<u>75 263.77</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
	<u>DEPENSES REELLES</u>	<u>4 303 215.83</u>	<u>912 315.33</u>	<u>502 808.48</u>	<u>3 165 298.52</u>	<u>3 668 107.00</u>
	<u>DEPENSES D'ORDRE</u>	<u>324 386.80</u>	<u>233 397.77</u>	<u>0.00</u>	<u>206 150.00</u>	<u>206 150.00</u>
	TOTAL DES DEPENSES	4 627 602.63	1 145 713.10	502 808.48	3 371 448.52	3 874 257.00

BP Assainissement 2016 : section d'investissement

	<u>RECETTES</u>	Budget Total 2015	Réalisé 2015	RAR 2015	Proposition 2016	BP 2016
-						
021	<u>VIREMENT SECTION DE FONC.</u>	<u>262 841.14</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
10	<u>FONDS DIVERS ET RESERVES</u>	<u>941 450.98</u>	<u>871 152.86</u>	<u>0.00</u>	<u>77 620.00</u>	<u>77 620.00</u>
24	<u>PRODUITS DE CESSON</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
13	<u>SUBVENTIONS INVESTISSEMENT</u>	<u>206 468.00</u>	<u>131 648.43</u>	<u>10 000.00</u>	<u>230 300.00</u>	<u>240 300.00</u>
16	<u>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</u>	<u>792 628.91</u>	<u>300 000.00</u>	<u>0.00</u>	<u>2 577 497.00</u>	<u>2 577 497.00</u>
27	<u>AUTRES IMMO FINANCIERES</u>	<u>142 100.00</u>	<u>86 866.04</u>	<u>0.00</u>	<u>193 200.00</u>	<u>193 200.00</u>
040	<u>AMORTISSEMENTS</u>	<u>580 634.22</u>	<u>571 755.59</u>	<u>0.00</u>	<u>542 440.00</u>	<u>542 440.00</u>
041	<u>OPERATIONS PATRIMONIALES</u>	<u>142 100.00</u>	<u>86 866.04</u>	<u>0.00</u>	<u>243 200.00</u>	<u>243 200.00</u>
001	<u>RESULTAT INVESTISSEMENT</u>	<u>1 161 300.35</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
		<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
	RECETTES REELLES	3 243 948.24	1 389 667.33	10 000.00	3 078 617.00	3 088 617.00
	RECETTES D'ORDRE	722 734.22	658 621.63	0.00	<u>785 640.00</u>	785 640.00
	TOTAL DES RECETTES	3 966 682.46	2 048 288.96	10 000.00	3 864 257.00	3 874 257.00

FONCTIONNEMENT				
	DEPENSES	BUDGET 2015	Réalisé 2015	Prop. 2016
002	Déficit antérieur reporté	32 228.12	0	-
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	32 567.88	32 466.14	42 216.04
6064	Fournitures administratives	671.88	621.98	566.04
611	Sous-traitance générale : Paiement au prestataire	28 846.00	30 280.80	40 000.00
6156	Maintenance logiciel Magnus	300.00	0.00	50.00
618	Divers	50.00	0.00	50.00
6231	Annonces et insertions	1 500.00	1 080.00	1 100.00
6261	Frais postaux et télécommunication	1 100.00	483.36	400.00
627	Services bancaires et assimilés	100.00		50.00
012	FRAIS DE PERSONNEL	6 000.00	6 000.00	3 000.00
6218	Frais de personnel administratif	6 000.00	6 000.00	3 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	150.00	85.00	200.00
6541	Pertes sur créances irrécouvrables (de l'exercice)	150.00	85.00	200.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	150.00	0.00	150.00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	150.00	0.00	150.00
68	AMORTISSEMENTS	754.00	753.48	0.00
6811	Dotations aux amortissements	754.00	753.48	0.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0.00	-	0.00
	TOTAL DEPENSES	71 850.00	39 304.62	45 566.04
	RECETTES	BUDGET 2015	Réalisé 2015	Prop. 2016
70	VENTES DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES	65 250.00	27 827.00	42 466.04
7062	Redevance	63 000.00	27 827.00	79 000.00
7087	Remboursement frais	2 250.00	0.00	1 400.00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	6 000.00	5 654.60	2 500.00
748	Subventions Agence de l'Eau	6 000.00	5 654.60	2 500.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	600.00	117.18	600.00
77	Produits exceptionnels (Remboursst Frais affranchissement & divers)	600.00	117.18	600.00
	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE		-	
	TOTAL RECETTES	71 250.00	33 598.78	45 566.04

	FONCTIONNEMENT			
Art.	LIBELLE	BP 2015	REALISE 2015	PREVISIONS 2016
	<u>DEPENSES</u>	-	-	
011	<u>CHARGES A CARACTERE GENERAL</u>	80 417	36 088	43 330
66	<u>CHARGES FINANCIERES</u>	17 850.00	13 119.60	16 830.00
65	<u>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</u>	10 028.72	10 008.28	13 595.00
042	<u>OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</u>	0.00	62 600.00	69 000.00
022	<u>DEPENSES IMPREVUES</u>	168.00	0.00	19 944.00
023	<u>VIREMENT EN INVESTISSEMENT</u>	37 721.02	0.00	0.00
002	<u>DEFICIT DE FONCTIONNEMENT</u>	0.00	0.00	0.00
	TOTAL DES DEPENSES	146 185.09	121 816.03	162 699.00
	<u>RECETTES</u>	-	-	
75	<u>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</u>	89 579	91 806	143 211.00
042	<u>OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</u>	0	19 188	19 488
77	<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	-	0.00	0.00
002	<u>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</u>	-	-	0.00
	TOTAL DES RECETTES	89 578.64	110 994.41	162 699.00

	INVESTISSEMENT				
Art.	LIBELLE	BP 2015	Réalisé 2015	RAR 2015	TOTAL BUDGET 2016
	<u>DEPENSES</u>				
040	<u>OPERATION D'ORDRE</u>	0	19 188	0	19 486
16	<u>EMPRUNTS (hors prêt nouveau)</u>	81 610	80 680	-	77 110.00
21	<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>	35 207	2 008	-	32 900.00
23	<u>IMMOBILISATIONS EN COURS</u>	483 000	144 675	-	385 000.00
020	<u>DEPENSES IMPREVUES</u>	667.40	0.00	0.00	0.00
001	<u>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</u>	46 682.47	0.00	0.00	0.00
	TOTAL DES DEPENSES	647 167	246 551	0.00	514 496.00
	<u>RECETTES</u>				
10	<u>DOTATIONS, FONDS DIVERS</u>	37 261.04	32 802.98	0.00	0.00
13	<u>SUBVENTIONS</u>	125 000	0	-	225 000.00
16	<u>EMPRUNTS</u>	249 541.94	0.00	0.00	220 496.00
24	<u>OPERATION D'ORDRE</u>	0.00	0.00	0.00	0.00
40	<u>OPERATION D'ORDRE</u>	0.00	61 602.00	0.00	69 000.00
021	<u>VIREMENT DU FONCTIONNEMENT</u>	37 721.02	0.00	0.00	0.00
001	<u>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</u>	20 731.84	0.00	0.00	0.00
	TOTAL DES RECETTES	470 255.84	94 404.98	0.00	514 496.00

BP Lotissements 2016

	FONCTIONNEMENT		
	LIBELLE	TOTAL PREVISIONS 2016	REALISE Estimé 2015
	<u>DEPENSES</u>		
042	<u>VARIATIONS DE STOCKS</u>	<u>1 587 392.11</u>	<u>1 931 061.83</u>
7133	Variation des en-cours de production de biens	1 298 130.15	1 360 411.16
71355	variation des stocks de terrains aménagés	289 261.96	570 650.67
011	<u>CHARGES A CARACT. GENERAL</u>	<u>3 328 383.35</u>	<u>419 384.26</u>
6015	Acquisitions de terrains	289 851.00	26 959.99
6042	prestations de service	200 000.00	0.00
6045	Etudes	926 429.00	157 060.49
605	Travaux	1 912 103.35	235 363.78
65	<u>CHARGES DE GESTION COURANTE</u>	<u>960.32</u>	<u>2.14</u>
6522	Reversement Excédent B. Annexe	0.00	0.00
658	Autres (régul sur TVA)	960.32	2.14
6611	<u>Intérêts et frais liés à l'emprunt</u>	<u>45 490.00</u>	<u>1 535.50</u>
678	<u>Déficit liée à la valeur des terrains</u>	<u>23 475.15</u>	<u>0.00</u>
608	<u>stockage frais financiers</u>	<u>20 500.00</u>	<u>1 535.50</u>
001	<u>DEFICIT ANTERIEUR REPORTE</u>	<u>0.00</u>	<u>37 204.14</u>
			0.00
	<u>TOTAL DES DEPENSES</u>	<u>5 006 200.93</u>	<u>2 390 723.37</u>
	<u>RECETTES</u>		
042	<u>VARIATIONS DE STOCKS</u>	<u>3 569 223.62</u>	<u>2 125 574.76</u>
7133	variation en cours de production	2 967 742.29	1 344 564.51
71355	Variation des stocks terrains aménagés	601 481.33	781 010.25
70	<u>VENTES</u>	<u>1 416 420.00</u>	<u>207 060.67</u>
7015	Vente de lots	1 416 420.00	207 060.67
7018	autres produits finis	0.00	0.00
74	<u>SUBVENTIONS</u>	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
7472	Subventions Région	0.00	0.00
7473	Subventions Département	0.00	0.00
7478	Participation Communes	0.00	0.00
75	<u>PRODUITS DE GESTION</u>	<u>57.31</u>	<u>5.33</u>
7582	autres produits de gestion	0.00	0.00
758	Autres (régul sur TVA)	57.31	5.33
77	<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	<u>0.00</u>	<u>800.00</u>
7788	Autres (Ind Sinistre)	0.00	800.00
796	<u>Transfert de charges financières</u>	<u>20 500.00</u>	<u>1 535.50</u>
002	<u>RESULTAT ANTERIEUR REPORTE</u>	<u>0.00</u>	<u>581 957.25</u>
	<u>TOTAL DES RECETTES</u>	<u>5 006 200.93</u>	<u>2 916 933.51</u>

BP Lotissements 2016

	INVESTISSEMENT		
	LIBELLE	TOTAL PREVISIONS 2016	REALISE estimé 2015
	DEPENSES		
40	OPERATIONS D'ORDRE	3 569 223.62	2 125 576.76
3351	travaux en cours	133 360.10	68 931.51
3354	Etudes et prestations de services	308 415.85	260 766.70
3355	Variations de Stocks	2 711 087.00	1 145 919.17
3555	variation de stocks terrains aménagés	401 313.84	431 920.91
33581	frais accessoires autres que financiers	46.83	218 038.47
33586	frais financiers sauf accessoires	15 000.00	-
16	EMPRUNT	142 794.05	4 385.74
16411	remboursement capital emprunts	88 000.00	-
18741	remboursement avance communale	54 794.05	-
16878	Remboursement d'avances du BP	-	4 385.74
001	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	-	1 031 313.16
	TOTAL DES DEPENSES	3 712 017.67	3 161 275.66
	RECETTES		
042	OPERATIONS D'ORDRE	1 587 392.11	1 931 061.83
3351	annulation stock initial terrains	68 931.51	0.00
3354	Etudes et prestations de service	216 669.65	14 782.48
3355	Travaux annulation stock initial	1 159 354.32	1 491 261.42
3555	Travaux annulation stock initial terr aménagés	142 389.80	425 017.93
3581	annulation stock initial autres que financiers	46.83	0.00
16	EMPRUNT	2 124 625.56	0.00
16878	Avances du BP	0.00	0.00
001	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	0.00	55 415.00
	TOTAL DES RECETTES	3 712 017.67	1 986 476.83

Portage des repas

FONCTIONNEMENT		Propositions 2016
Art.	LIBELLE	
	<u>DEPENSES</u>	-
011	<u>CHARGES A CARACTERE GENERAL</u>	63 161.00
12	<u>Charges de personnel</u>	54 282.00
014	<u>ATTENUATIONS DE PRODUITS</u>	0.00
022	<u>DEPENSES IMPREVUES</u>	0.00
023	<u>Virement Section investissement</u>	0.00
65	<u>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</u>	0.00
66	<u>CHARGES FINANCIERES</u>	0.00
67	<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>	0.00
040	<u>OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECT°</u>	1 495.00
002	<u>Déficit de fonctionnement reporté</u>	-
	TOTAL des DEPENSES	118 938.00

FONCTIONNEMENT		Propositions 2016
Art.	LIBELLE	
	<u>RECETTES</u>	-
70	<u>PRODUITS DES SERVICES ET AUTRES</u>	118 438.00
73	<u>IMPOTS ET TAXES</u>	0.00
74	<u>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</u>	0.00
75	<u>AUTRES PRODUITS DE GESTION</u>	500.00
77	<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	0.00
042	<u>Opérations d'ordre de transfert entre sections</u>	0.00
002	<u>RESULTAT ANTERIEUR REPORTE</u>	0.00
	TOTAL DES RECETTES	118 938.00

S'ajoutent au budget du portage des repas, 35 000 € d'investissement pour le remplacement éventuel d'un camion frigorifique pour le transport des repas.

Jacky Quesnel, premier adjoint au maire, délégué aux finances, présente à l'assemblée tous les budgets mis au vote qui sont la compilation, pour la plupart, des 11 budgets des communes déléguées et de la communauté de communes. Les budgets ne reprennent pas les résultats de l'exercice antérieur, on doit donc avoir recours à ce jour à de gros emprunts d'équilibre mais qui seront diminués au moment du vote du budget supplémentaire. Dans sa présentation budgétaire, Jacky Quesnel est relayé par Lydia Freslon, adjointe de la commune nouvelle Sèvremoine en charge des finances.

Le budget principal affiche une recette estimée de 10 452 K€ pour les impôts et taxes, alors que la recette 2015 sera de l'ordre de 14 000 K€. Jacky Quesnel explique que la fiscalité économique qui ira à l'agglomération a volontairement été écartée, ce qui explique cette différence, même si une attribution de compensation va revenir à la commune nouvelle.

Les différents budgets sont votés comme suit :

Budget principal

Votants : 158
Pour : 147
Contre : 1
Abstentions : 10

Budget assainissement :

Votants : 159
Pour : 147
Contre : 1
Abstentions : 11

SPANC

Votants : 158
Pour : 145
Contre : 0
Abstentions : 13

Portage des repas :

Votants : 160
Pour : 155
Contre : 1
Abstentions : 4

Bâtiments :

Votants : 160
Pour : 150
Contre : 2
Abstentions : 8

Lotissements :

Votants : 160
Pour : 149
Contre : 2
Abstentions : 9

7) Budget SPANC : Admissions en non-valeur

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'après épuisement des voies de poursuites, il est proposé d'admettre une créance en non-valeur sur le budget SPANC.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'admettre en non-valeur pour l'année 2016, à l'art 6542 du budget annexe SPANC, une créance de 2014 pour un montant total de 113 € ;
- PRECISE que cette créance figure sur la liste dont le numéro est 1900310812.
- AUTORISE Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir.

8) Equipement en tablettes des élus composant le bureau élargi ainsi que des adjoints des communes déléguées

Dans le cadre de la mise en place de la Commune nouvelle Sèvremoine, il est proposé de procéder à l'équipement en tablettes des élus municipaux.

En 2015, de façon expérimentale, les maires délégués ainsi que les membres de la commission Communication ont été équipés.

Il est aujourd'hui proposé d'équiper les élus composant le bureau élargi ainsi que les adjoints des communes déléguées soit un nombre de 50 tablettes supplémentaires à acquérir rapidement.

Pour les autres élus, l'équipement en tablettes sera facultatif et ne sera réalisé que pour les élus qui en feront formellement la demande. Un formulaire d'option sera mis à disposition des élus pour faire connaître leur souhait.

Le conseil municipal prend connaissance d'un comparatif concernant l'équipement en tablettes pour le bureau élargi et les adjoints des communes déléguées.

Fonctionnement	Par an	Pour 4 ans
Coût envoi papier CN	21 157 € (soit 116€ par élu)	84 628 €
Coût E-convocations	4 405 € (soit 24€ par élu)	17 621 €

Investissement	86 537 € HT
Acquisitions réalisées par la CCMS (41 tablettes fin 2014)	20 387 € HT
Acquisitions 2016 (50 tablettes)	Estimation 22 500 € HT
Complément Acquisitions 2016 selon volontariat	Estimation 43 650 € HT

L'évaluation est faite à partir des convocations aux séances de conseil municipal et aux commissions, comptes-rendus divers et documents des communes déléguées.

Il est précisé qu'en fin de mandat les élus pourront garder leur tablette, de même qu'en cas de démission. Des modalités financières d'achat ont été définies par la commission communication.

Le conseil municipal,

Par vote à scrutin secret,

Votants : 156

Pour : 140

Contre : 8

Abstentions : 8

Vote l'acquisition des tablettes informatiques.

Personnel communal

9) Création de postes

Lors de sa première séance le 15 décembre, le conseil municipal de SEVREMOINE a voté le tableau des effectifs du personnel communal. Pour la mise en place des services, il ressort des postes qui n'ont pu être pourvus en interne lors du transfert du personnel des communes historiques vers SEVREMOINE ou des ajustements nécessaires.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal la création ou la suppression des postes suivants :

Service Ressources Humaines

- Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à TC (recrutement d'un gestionnaire RH par voie de mutation début février)

Service Proximités

- Création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à TC (recrutement d'un agent d'accueil par voie de mutation)

Service Urbanisme

- Création d'un poste d'attaché principal à TC et suppression d'un poste d'attaché à TC (suite à réussite à

l'examen professionnel)
Service Vie scolaire

- Suite à transfert de 3 agents de l'EPHAD du Longeron vers SEVREMOINE, suppression de 3 postes d'adjoints technique de 2^{ème} classe à 9.90/35^{ème} sur tableau des effectifs du CCAS Sèvremoine et création de 3 postes d'adjoints technique de 2^{ème} classe à 9.90/35^{ème} sur tableau des effectifs de Sèvremoine

Le conseil municipal,

Par vote à scrutin secret,

Votants : 159

Pour : 152

Contre : 2

Abstentions : 5

Actualise le tableau du personnel communal comme ci-dessus.

10) Versement mensuel de la prime dite « de fin d'année »

La loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale avait arrêté le principe que le régime indemnitaire des agents communaux devait respecter le plafond indemnitaire dont peuvent bénéficier les agents de l'Etat servant dans des corps comparables. En pratique, un décret de 1991 a déterminé exactement cette limite au terme d'une comparaison entre les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale et les corps équivalents de l'Etat.

Mais il se trouve que la plupart des communes, dont celles de Sèvremoine avait institué un régime indemnitaire propre, communément appelé « prime de fin d'année », avant la loi de 1984. L'article 111 de cette même loi, par exception au principe de parité avec l'Etat, a permis le maintien des avantages collectivement acquis ayant le caractère de complément de rémunération, lorsqu'ils ont été décidés par la collectivité avant l'entrée en vigueur de la loi précitée.

A la demande des agents, certaines communes déléguées de Sèvremoine avaient accepté que cette « prime de fin d'année » ne soit plus versée annuellement, mais mensuellement, au même titre que le reste du régime indemnitaire.

Il est proposé que le conseil municipal autorise l'harmonisation du versement du régime indemnitaire attribué aux agents communaux avant la loi de 1984, dit « prime de fin d'année », pour le verser mensuellement, étant précisé qu'il ne s'agit que d'une modalité technique qui n'a aucune conséquence sur l'enveloppe totale de ce régime indemnitaire qui reste identique, ni sur les montants individuels versés.

Paul Clémenceau comprend que la dépense globale ne change pas, mais il s'interroge sur l'impact sur la trésorerie de la commune nouvelle.

Anne Pithon, directrice générale de la commune nouvelle, précise que tous les 400 agents de la commune nouvelle ne sont pas bénéficiaires de la prime de fin d'année, à hauteur de 78 € par mois, ce qui fait une dépense de 11 000 € à 12 000 € mensuels, représentant une avance de trésorerie de l'ordre de 80 000 €, si on tient compte que la prime de fin d'année était versée intégralement en novembre de chaque année. Cette mensualisation rationalise le travail du service des ressources humaines pour qui tous les versements de cette prime deviennent mensuels.

Le conseil municipal,

Par vote à scrutin secret,

Votants : 158

Pour : 140

Contre : 7

Abstentions : 11

Vote la mensualisation de la prime de fin d'année.

Urbanisme

11) Institution du droit de préemption urbain

Jean-Louis MARTIN, adjoint au Maire en charge de l'Aménagement et l'Urbanisme explique que le droit de préemption est le droit reconnu à une collectivité publique d'acquérir en priorité un bien qui lui est nécessaire pour mener sa politique d'aménagement.

Le droit de préemption urbain ne peut être exercé que pour la réalisation des actions ou opérations d'intérêt général répondant aux objets suivants : mise en œuvre d'un projet urbain, mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat, maintien, extension ou accueil des activités économiques, développement des loisirs et du tourisme, réalisation d'équipements collectifs, lutte contre l'insalubrité, renouvellement urbain, sauvegarde ou mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti.

Sont soumises au droit de préemption urbain, essentiellement, les cessions à titre onéreux de biens immeubles. A cet effet, le notaire chargé de la transaction fait parvenir au maire une déclaration d'intention d'aliéner.

Les communes dotées d'un P.L.U. peuvent, par délibération, instituer à leur profit un D.P.U. sur tout ou partie des zones urbaines ou d'urbanisation future délimitées par ce plan.

Il rappelle que par délibération du 15 décembre 2015, le conseil municipal a délégué au maire la compétence d'exercer ou non la préemption.

Le D.P.U. existait déjà dans toutes les communes déléguées de Sèvremoine, mais par sécurité juridique il est proposé au conseil municipal de confirmer l'institution du droit de préemption urbain sur le territoire de Sèvremoine, sur l'ensemble des zones U et AU des plans locaux d'urbanisme de Sèvremoine (Zones d'urbanisation immédiate ou future).

Pierre Devêche pose la question de la finesse d'analyse au niveau de chaque commune de ce droit de préemption urbain, en prenant l'exemple de Saint Macaire dont le droit de préemption urbain tient compte de la dynamisation commerciale du centre-ville. Comment analyser de façon fine au niveau des communes déléguées un droit de préemption qui sera en réalité exercé au niveau de la commune nouvelle ?

Jean-Louis Martin, adjoint à la commune nouvelle, délégué à l'aménagement et à l'urbanisme, précise que les déclarations d'intention d'aliéner envoyées par les notaires arriveront dans les communes déléguées. Ces dernières donneront leur avis sur les D.I.A. qui seront adressées pour traitement au service urbanisme de Sèvremoine. S'il y a une différence d'appréciation entre la commune déléguée et le service urbanisme il y aura concertation entre les deux points de vue, puis examen par le bureau qui tranchera au final.

Le conseil municipal,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune nouvelle de Sèvremoine d'instituer un droit de préemption sur les zones urbaines U et les zones futures d'urbanisation AU de son territoire.

Après en avoir délibéré

A l'unanimité, moins une abstention,

- Décide d'instituer le Droit de Préemption Urbain sur tous les secteurs zonés U et AU des Plans locaux d'urbanisme des communes déléguées selon les plans ci-joints

-Dit que cette délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par l'article R.211-2 du Code de l'urbanisme, soit un affichage au siège de la Commune et une insertion, dans deux journaux diffusés dans le département.

-Charge Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire en charge de l'Aménagement et l'Urbanisme de l'exécution de la présente délibération qui sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Cholet
- Monsieur le Président de Mauges Communauté

- Monsieur le Directeur Départemental des services fiscaux
- Monsieur le Président du Conseil supérieur de notariat
- La Chambre du barreau constituée près le tribunal de grande instance.

DECISIONS DU MAIRE

L'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales prévoit que le maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat de 26 types de délégations, dont 17 ont été votées par le conseil municipal le 15 décembre 2015.

En vertu de cette compétence, le maire prend des décisions dont il doit rendre compte à chacune des réunions du conseil municipal.

OBJET	NATURE	DATE
Marché de finalisation du plan local d'urbanisme intercommunal	Entreprise retenue : FUTUROUEST SARL François TAVERNIER, GTC, SA SCOP OUEST AMENAGEMENT, ATELIER DU LIEU pour un montant de 162 475 € H.T.	23 décembre 2015

Le conseil municipal prend acte de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

Adressage postal

Richard Cesbron, adjoint à la commune nouvelle en charge des proximités, donne des précisions sur l'adressage postal. Sèvremoine dispose de quatre codes postaux préexistants, qui ne changent pas car ils correspondent à l'organisation sectorielle de distribution postale. Sur les courriers doivent figurer désormais non seulement la dénomination de la commune déléguée, mais également mention du code postal suivi du nom de la commune nouvelle Sèvremoine. Certains services publics ou privés n'ont pas la possibilité matérielle d'ajouter une ligne. Il n'y a pas de difficultés majeures si le code postal n'est pas le même. Par contre, en cas de code postal identique, il conviendra de changer si nécessaire certains noms de rues afin de pallier l'homonymie de noms de rues entre communes déléguées ayant le même code postal. Dans un premier temps, les services de la Poste se sont engagés à générer un tri manuel qui générera potentiellement un petit retard d'une journée. Le service proximités travaille sur ces homonymies au sein d'un même code postal. Des changements de noms de rues sont envisageables, mais on ne modifiera pas les lieuxdits, dont la dénomination est ancrée géographiquement et historiquement, une numérotation par tranche devrait être proposée.

Pierre Devêche s'inquiète de ces changements de noms de rues, alors que celles concernées restent des cas exceptionnels.

Monsieur le maire répond qu'il convient de garantir la distribution du courrier. Le service proximités étudie cette question. Il ne faut pas attendre d'avoir des difficultés pour prendre des décisions.

Pour le moment, il n'y a pas de démarches administratives à faire d'urgence pour changer une adresse personnelle en Sèvremoine. Il convient d'attendre les instructions des services de Sèvremoine. Une communication spécifique sera diligentée.

Michelle Brémaud s'inquiète de la disparition de la dénomination Saint Macaire en Mauges, remplacée par Sèvremoine, sur Google. Richard Cesbron a observé ce même phénomène, des corrections ou précisions seront nécessaires. En réalité, Saint Macaire est bien géolocalisé, mais sous la dénomination Sèvremoine.

Vu le maire :

Didier Huchon